

# AVIS PUBLIC

## CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

Conformément aux dispositions de l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, **AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné de ce qui suit:

1. QUE Lors de la séance ordinaire du 10 février 2026, un avis de motion a été donné à l'égard du règlement numéro 2026-747 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés et employées de la Municipalité du Canton de Shefford et abrogeant le règlement numéro 2021-598. Le projet de règlement numéro 2026-747 a été présenté et déposé séance tenante.
2. QUE Le projet de règlement numéro 2026-747 peut être résumé comme suit :

Le code d'éthique et de déontologie des employés et employées de la Municipalité du Canton de Shefford doit être modifié afin de prévoir que ne constitue par une contravention à ce code, d'accorder un contrat à un employé ou à une entreprise dans laquelle un employé a un intérêt, aux conditions prévues à la Loi, conformément aux articles 269 et 269.1 du *Code municipal du Québec*;

3. QU'il est prévu que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement numéro 2026-747 lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 10 mars 2026, à 19 h, à la Salle du conseil de la Mairie située au 245, chemin Picard;
4. QUE tout intéressé peut prendre connaissance du projet de règlement en visitant le site internet de la Municipalité ou à la Mairie, sur les heures d'ouverture du bureau municipal.

Shefford, le 25 février 2026

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)